

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.02.2023	19h36	23.153	DFDS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Titre : Projet de loi modifiant le décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle (Appellation de l'École d'arts appliqués)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier Le décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle, du 22 février 2005, est modifié comme suit :

Art. premier, al. 2, let. g

g) Pôle de compétences École d'arts appliqués (CPNE-EAA) ;

Art. 2 Le présent projet de loi est soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation (facultatif) :

Dans certaines situations, la renommée et l'identification d'un établissement sont liées à son nom historique. Or, les derniers changements forcent les établissements à perdre leur identité au moment même où les valeurs patrimoniales sont plus que jamais importantes pour identifier institutions, marques, etc.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Julien Gressot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Adriana Ioset	Marc Fatton	Barbara Blanc
Manon Roux	Olivier Beroud	Fanny Gretillat
Patrick Erard	Niel Smith	Aurélié Gressot
Céline Dupraz	Armin Kapetanovic	Marina Schneeberger
Oskar Favre	Léa Eichenberger	